

# Conseil communal de Lausanne

---

## Rapport de la commission des pétitions

**chargée de l'examen de la pétition** au CC de M. Matthieu Clément et crts – Réduire le trafic de transit et les nuisances au ch. du Levant ! (PE22/013)

---

Présidence : Françoise PIRON ;

Membres présents : Derya CELIK ; Charlotte DE LA BAUME ; Mme Christine GOUMAZ ; M. Elouan INDERMÜHLE ; M. Mountazar JAFFAR ; Sevgi KOYUNCU ; Prisca MORAND ; Antoine PIGUET ; Yvan SALZMANN ; Mme Maurane VOUGA.

Membres excusés : Romane BENVENUTI.

Municipale concernée : Mme Florence GERMOND, Municipale en charge Finances et Economie

Monsieur Patrick Etournaud, chef de Mobilité et espaces publics

Pétitionnaire : M. Matthieu CLEMENT

Rapportrice : Madame Christine GOUMAZ

Notes de séances Frédéric Tétaz.

---

Lieu : Hôtel de Ville, salle du Conseil communal

Date : 11.01.2023

Début et fin de la séance : 16h30 – 19h10

---

Il est procédé à l'audition des pétitionnaires (en présence de la Municipale)

**Monsieur Clément** explique que la pétition a été déposée car à l'intersection entre l'avenue de Jamant et le chemin du Levant il y a une augmentation du trafic routier, notamment à cause de la modification du trafic à la Sallaz. Il y a une question de sécurité aux heures de pointe par la largeur de route qui rend difficile le croisement. Les véhicules roulent sur le trottoir pour se croiser. L'autre problème relevé est les nuisances sonores, car il y a une centaine de véhicules par 15 minutes sur ce tronçon à 50 km/h. La pétition demande des mesures, estimées modestes pour diminuer le trafic à cet endroit. En mars 2019, le délai donné par la Confédération a échoué donnant la possibilité de mettre fin aux nuisances sonores causées par les véhicules à moteur aux communes et cantons. Les riverains pourraient demander une indemnité aux communes qui n'ont pas profité de cette opportunité pour réduire les nuisances. Le chemin du Levant monte et les véhicules accélèrent à la hauteur du croisement. La pétition demande des mesures modestes pour diminuer le trafic de transit à cet endroit, par exemple

# Conseil communal de Lausanne

---

en mettant l'avenue de Jaman en sens unique pour la descente. Beaucoup de riverains soutiennent la démarche. Les 104 signatures proviennent toutes d'habitants du lieu concerné.

## Question aux pétitionnaires (en présence de la Municipale)

**Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité** dit que la pétition est légitime et va dans le sens des réflexions de la Municipalité. Travail depuis quelques mois pour la mise en zone 30 pour l'ensemble du quartier : chemins de Bellevue, Secrétan, Levant, Gottettaz, Moléson, Vuachère, Platanes. Quelques démarches ont été entreprises auprès des habitants du quartier, dont une visite en mai 2021 avec la possibilité pour les participants de faire leur retour par courrier. Un projet a été mis à l'enquête. S'il n'y a pas d'opposition à la publication de la FAO, le déploiement pourra être mis dans le courant de l'année 2023. Les mesures consisteront en la pause de seuils et adaptation de génie civil pour adapter la vitesse de trafic. Pour la mise en sens unique sur la partie haute du chemin du Levant, des analyses ont été faites sur le schéma de circulation (faut-il mettre des sens unique, changer les sens de circulation), mais aucune solution n'a été trouvée pour ne pas reporter le trafic sur d'autres rues. La Municipalité a décidé d'avancer étape par étape : d'abord faire la zone 30 et, si cela ne suffit pas à réduire les nuisances, étudier d'autres mesures en changeant le schéma de circulation. Le plateau du chemin du Levant est aussi le théâtre de situations difficiles. Pour y remédier, il faudra requalifier l'espace public.

**Monsieur Clément** se demande si la mise en zone 30 suffira pour réduire le nombre de véhicules. La rue Secrétan est aussi étroite et le report du trafic sur cette rue engendrerait le même problème. Il préconise de revoir le schéma de circulation pour avoir un cheminement à sens unique.

**Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité** dit qu'il y a aura 4 seuils sur l'avenue de Bellevue. Il est aussi prévu d'enlever des panneaux qui incitent les véhicules à emprunter le chemin pour rejoindre le parking Bellefontaine. Elle rappelle que c'est une première phase.

**La présidente** prend congé du pétitionnaire en le remerciant de sa présence.

## Audition de la Municipale sans la présence du pétitionnaire

**La présidente** relève que l'avenue de Verdeil est à 30 km/h depuis 40 ans et se demande pourquoi cette rue est la seule du quartier à bénéficier de ce traitement.

**Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité** ne peut répondre.

**La présidente** prend congé de la Municipale en charge de Finances et Mobilité en la remerciant de sa présence.

## Délibération de la copet

**Une conseillère** dit que le haut du chemin du Levant n'est pas encore à 30 km/h. La question du schéma de circulation reste ouverte. Il y a une réflexion plus globale pour ne pas avoir de report de trafic. Elle propose un renvoi pour étude et rapport-préavis

**La présidente** dit que le renvoi pour étude et rapport-préavis va prendre du temps alors que la Municipalité a déjà dit qu'elle souhaite aller en plusieurs étapes.

# Conseil communal de Lausanne

---

**Une conseillère** dit qu'il est prévu d'avoir une zone 30 courant 2023 avec des ralentisseurs. La question de la réflexion globale reste. Mais vu les explications reçues de la municipale, elle plaide pour un renvoi pour communication.

**Une conseillère** dit que seule la rue Bellevue sera limitée à 30 km/h

**Une conseillère** dit que tout le quartier sera en zone 30.

**Un conseiller** dit que la Municipalité a entendu la demande, qu'elle continuera à faire une analyse après le passage en zone 30. Il pense que le renvoi pour rapport-préavis alourdirait la charge formelle alors que la Municipalité semble déjà prête réduire les nuisances.

**Une conseillère** rapporte que la Municipale a évoqué une réflexion sur une zone s'étendant sur le plateau de Béthusy.

**Une conseillère** dit qu'il faut attendre de voir quelle sont les retombées des aménagements et sur cette base voir si d'autres aménagements sont nécessaires. Elle plaide pour une étude et communication.

---

## Conclusion de la commission :

<p><u>Vote</u> : <i>Par 9 voix pour communication, 2 voix pour rapport-préavis, les membres présents de la Commission des pétitions décident, en application de l'art.73 lit. b) RCCL, de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et communication.</i></p>
---

Lausanne, le 17 janvier 2023

La rapportrice :  
Christine Goumaz